

Date d'affichage : 17/04/2024

**COMMISSION JURIDIQUE
RÉUNION TELEPHONIQUE DU 16/04/2024**

Présents : MM D. HARY, C. FOURNIER, F. PORET, J. VARLET, H. LANNOY, P. LEMAITRE

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Mail de Blériot déclarant le forfait général de son équipe U16D2A : amende 50€.

Match +15 jours :

U13 Nord D3C-27535484 MARAIS GUINES/ELINGHEN FERQUES. 1^{er} forfait de Marais de Guines. Homologué : MARAIS GUINES 0 – ELINGHEN FERQUES 3 par forfait. Amende 12€ à Marais de Guines.

U13 Est D3E-27536502 SURQUES ESCOEUILLES/BLARINGHEM. 1^{er} forfait de Surques Escoeuilles. Homologué : SURQUES ESCOEUILLES 0 – BLARINGHEM 3 par forfait. Amende 12€ à Surques Escoeuilles.

U13 Sud D3B-27537083 HESDIN OL B/MONTREUIL D. 1^{er} forfait de Hesdin Ol B. Homologué : HESDIN OL B 0 – MONTREUIL D 3 par forfait. Amende 12€ à Hesdin Ol.

U13 Ouest D4E-27537785 GROUP.TERRE OPALE B/LE TOUQUET B. 1^{er} forfait de Group.Terre Opale B. Homologué : GROUP.TERRE OPALE B 0 – LE TOUQUET B 3 par forfait. Amende 12€ à Group.Terre Opale.

U11 Nord D3D-27597815 MARAIS GUINES/GROUP.OPALE FOOT. 2^{ème} forfait de Marais de Guines. Homologué : MARAIS GUINES 0 – GROUP.OPALE FOOT 3 par forfait. Amende 18€ à Marais de Guines.

U11 Est D2B-27596203 THEROUANNE/RECQUES SUR HEM B. 1^{er} forfait de Thérrouanne. Homologué : THEROUANNE 0 – RECQUES SUR HEM B 3 par forfait. Amende 12€ à Thérrouanne.

U11 Sud D3C-27545814 RANG DU FLIERS/MERLIMONT. 1^{er} forfait de Rang du Fliers. Homologué : RANG DU FLIERS 0 – MERLIMONT 3 par forfait. Amende 12€ à Rang du Fliers.

U11 Ouest D3D-27546196 WIMILLE B/MARQUISE. 1^{er} forfait de Wimille. Homologué : WIMILLE 0 – MARQUISE 3 par forfait. Amende 12€ à Wimille.

Journée du 05/12/2023

Futsal U13-27648642 Homologué : OYE PLAGES FUTSAL B 3 – OYE PLAGES FUTSAL A 7.

Journées des 6-7/04/2024 :

SD2B-26571616 WARDRECQUES/RECQUES SUR HEM B. Participation à la rencontre d'un joueur de Recques sur Hem B suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 22/04/24. Homologué : WARDRECQUES 3 – RECQUES SUR HEM B 0 par pénalité. Amende 100€ à Recques sur Hem.

SD2D-OUTREAU AS B/OSTROHOVE : dossier mis en attente de la décision de la Commission de Discipline.

SD4A-26330269 Homologué : RECQUES SUR HEM C 1 – LYS AA FC B 6.

SD4A-266330270 ARQUES ES C/VIEILLE EGLISE. 1^{er} forfait de Vieille Eglise (mail du club). Homologué : ARQUES ES C 3 – VIEILLE EGLISE 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Vieille Eglise.

SD4D-26330540 COLEMBERT/LONGFOSSE B. 2^{ème} forfait de Longfosse B (mail du club). Homologué : COLEMBERT 3 – LONGFOSSE B 0 par forfait. Amende minorée 38€ à Longfossé.

SD4E-26330633 CALAIS ENTENTE B/LANDRETHUN LE NORD B. 2^{ème} forfait de Calais Entente B (mail du club). Homologué : CALAIS ENTENTE B 0 – LANDRETHUN LE NORD B 3 par forfait. Amende minorée 38€ à Calais Entente.

SD5B-26330817 NORTKERQUE C/COULOGNE D. 2^{ème} forfait de Nortkerque C. Homologué : NORTKERQUE C 0 – COULOGNE D 3 par forfait. Amende 48€ à Nortkerque.

SD5F-26331176 Homologué : NEUFCHATEL C 2 – ISQUES B 1.

SD6C-26331541 QUIESTEDE C/HERBELLES PIHEM INGHEM B. 1^{er} forfait de Herbelles Pihem Inghem B. Homologué : QUIESTEDE D 3 – HERBELLES PIHEM INGHEM B 0 par forfait. Amende 22€ à Herbelles Pihem Inghem.

SD6E-26331723 CONTEVILLE ACVV/CREMAREST B. 1^{er} forfait de Crémarest B. Homologué : CONTEVILLE ACVV 3 – CREMAREST B 0 par forfait. Amende 22€ à Crémarest.

SD6E-26331724 EQUIHEN C/BOULOGNE MUNICIPAUX B. 2^{ème} forfait de Boulogne Municipaux B. Homologué : EQUIHEN C 3 – BOULOGNE MUNICIPAUX B 0 par forfait. Amende 35€ à Boulogne Municipaux.

SD6E-26331725 PONT DE BRIQUES C/LE PORTEL GPF B. 1^{er} forfait de Le Portel GPF B (mail du club). Homologué : PONT DE BRIQUES C 3 – LE PORTEL GPF B 0 par forfait. Amende minorée 12€ à Le Portel GPF.

SD6E-26331726 LE PORTEL AS/BOULOGNE CONTI B. 1^{er} forfait de Le Portel AS. Homologué : LE PORTEL AS 0 – BOULOGNE CONTI B 3 par forfait. Amende 22€ à Le Portel AS.

SD7A-26331906 BALINGHEM B/LES ATTAQUES C. Participation à la rencontre d'un joueur de Les Attaques C suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 22/04/24. Homologué : BALINGHEM B 3 – LES ATTAQUES C 0 par pénalité. Amende 100€ à Les Attaques.

SD7B-26331996 STEENBECQUE/NIEURLET. 1^{er} forfait de Steenbecque. Homologué : STEENBECQUE 0 – NIEURLET 3 par forfait. Amende 22€ à Steenbecque.

SD7G-26644358 RECQUES SUR HEM D/SURQUES ESCOEUILLES C. 1^{er} forfait de Recques sur Hem D. Homologué : RECQUES SUR HEM D 0 – SURQUES ESCOEUILLES C 3 par forfait. Amende 22€ à Recques sur Hem.

SD7H-26332542 CALAIS PASCAL/BONNINGUES LES CALAIS B. 1^{er} forfait de Bonningues les Calais B (mail du club). Homologué : CALAIS PASCAL 3 – BONNINGUES LES CALAIS B 0 par forfait. Amende minorée 12€ à Bonningues les Calais.

SENà8-26835726 PAYS DE LA LYS D/SAMER C. 1^{er} forfait de Samer RC C. Homologué : PAYS DE LA LYS D 3 – SAMER RC C 0 par forfait. Amende 22€ à Samer RC. Match retour le 21/04/24 à Pays de la Lys.

FEMD1A-27455904 COULOGNE/HARDINGHEM : dossier mis en attente de la décision de la commission de Discipline.

FEMD1B-27467033 COYECQUES/MONTREUIL B. 4^{ème} forfait de Montreuil B ce qui entraîne son forfait général. Homologué : COYECQUES 3 – MONTREUIL B 0 par forfait. Amende 45€ à Montreuil.

FEMD1B-27467035 BOURTHES B/RENESECURE. 1^{er} forfait de Renescure. Homologué : BOURTHES B 3 – RENESCURE 0 par forfait. Amende 15€ à Renescure.

U19D1A-26625485 WIMEREUX/HESDIN OL. 1^{er} forfait de Wimereux. Homologué : WIMEREUX 0 – HESDIN OL 3 par forfait. Amende minorée 10€ à Wimereux.

U19D2A-26625686 GROUP.OPALE FOOT/PAYS DE LA LYS. 4^{ème} forfait de Group.Opale Foot ce qui entraîne son forfait général. Homologué : GROUP.OPALE FOOT 0 – PAYS DE LA LYS 3 par forfait. Amende minorée 40€ à Group.Opale Foot.

U19D2A-26625687 ETAPLES HV/LUMBRES. 2^{ème} forfait de Lumbres Ol. Homologué : ETAPLES HV 3 – LUMBRES OL 0 par forfait. Amende 25€ à Lumbres.

U17D1A-26625048 NEUFCHATEL/OUTREAU AS. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de Neufchatel suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 22/04/24. Amende 100€ à Neufchatel.

1^{er} forfait de Outreau AS. Amende 15€ à Outreau.

Homologué : NEUFCHATEL 0 par pénalité – OUTREAU AS 0 par forfait.

U17D2A-26626696 GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE/ST OMER ESSOR. 1^{er} forfait de St Omer ESSOR. Homologué : GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE 3 – ST OMER ESSOR 0 par forfait. Amende 15€ à St Omer ESSOR.

U17D2B-26626846 CALAIS BEAU MARAIS B/ST MARTIN BOULOGNE. 3^{ème} forfait de St Martin Boulogne. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS B 3 – ST MARTIN BOULOGNE 0 par forfait. Amende 35€ à St Martin Boulogne.

U16D2A-26627565 GROUP.SENINGHEM NIELLES/BLENDECQUES. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de Blendecques suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 22/04/24. Homologué : GROUP.SENINGHEM NIELLES 4 – BLENDECQUES 0 par pénalité. Amende 100€ à Blendecques.

U16D2A-26627566 LUMBRES/LICQUES. 1^{er} forfait de Licques. Homologué : LUMBRES 3 – LICQUES 0 par forfait. Amende 15€ à Licques.

U16D2B-26627775 CANCHE TERNOISE/ST LEONARD. 1^{er} forfait de Saint Léonard. Homologué : CANCHE TERNOISE 3 – ST LEONARD 0 par forfait. Amende 15€ à St Léonard.

U15D2A-26628559 ARQUES ES/NORTKERQUE. 2^{ème} forfait de Nortkerque. Homologué : ARQUES ES 3 – NORTKERQUE 0 par forfait. Amende 25€ à Nortkerque.

U15à8A-26629773 CALAIS BALZAC/PAYS ST OMER F B. 1^{er} forfait de Pays St Omer F B. Homologué : CALAIS BALZAC 3 – PAYS ST OMER F B 0 par forfait. Amende 12€ à Pays de St Omer.

U15à8B-26630390 RINXENT B/HESDIN ABBE. 2^{ème} forfait de Rinxent B. Homologué : RINXENT B 0 – HESDIN ABBE 3 par forfait. Amende minorée 20€ à Rinxent.

U13 Nord D3C-2753488 CALAIS ENTENTE/CALAIS BEAU MARAIS B. 2^{ème} forfait de Calais Beau Marais B. Homologué : CALAIS ENTENTE 3 – CALAIS BEAU MARAIS B 0 par forfait. Amende 18€ à Calais Beau Marais. Match retour le 01/06/24 à Calais Entente.

U13 Nord D3D-27535562 COULOGNE B/OYE PLAGE C. 1^{er} forfait de Oye Plage C. Homologué : COULOGNE B 3 – OYE PLAGE C 0 par forfait. Amende 12€ à Oye Plage. Match retour le 01/06/24 à Coulogne.

U13 Sud D3B-27537089 HESDIN OL B/RANG DU FLIERS. 1^{er} forfait de Rang du Fliers. Homologué : HESDIN OL B 3 – RANG DU FLIERS 0 par forfait. Amende 12€ à Rang du Fliers. Match retour le 01/06/24 à Hesdin Ol.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PORET